

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-335 DU 29 AOUT 2003

Chargeant Monsieur Kémoko Osséni BAGNAN, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de l'intérim de Madame Yvette Céline SEIGNON KANDESSOUNON, Ministre de la Santé Publique pour compter du 1^{er} septembre 2003

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du 1^{er} septembre 2003, Monsieur Kémoko Osséni BAGNAN, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence de Madame Yvette Céline SEIGNON KANDESSOUNON.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 août 2003

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**

Mathieu KEREKOU

**AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 – MECCAG-DP 2
- SGG – MESRS 2 - MSP 2 - AUTRES MINISTERES 20
- DEPARTEMENTS 12 - JO. 1.-**